



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 1^{er} octobre 2026

PROCES-VERBAL

Présents (24) : FAYET Nathalie (Présidente de séance), VERICEL François, CHARDON Monique, PRAT Géraldine, CHAMBE Régis, VERICEL Vincent-Thomas, HASSLER Adrien, CHAMBE Emile, MOULIN Jean-Noël, LAVENANT Victor, GUYON Marc, GRANGE Bruno, BOURRIN Magali, MURE Cédric, VINCENT Emmanuel, PONCET Grégory, ESCALE Christian, RIBEIRO Carine, MARNAS Maryline, BUISSON Ghislaine, TISSEUR Bernadette, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, MARTINEZ Joëlle, JEBALI Ruth

Excusés (3) : JOMAND Cécile, MORELLON Françoise, BOUTEILLE Chantal (pouvoir à Bernadette TISSEUR)

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Marc GUYON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 3 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

1. TARIFS DU VN 2027 ET 2028

Le Village Nature (VN) étant géré en direct par la commune, il appartient chaque année au Conseil municipal de voter les tarifs de l'année à venir.

Une présentation des tarifs actuels et des nouveaux tarifs proposés a été faite en séance. Au cours des échanges, le Conseil municipal a décidé de modifier les tarifs 2027 proposés et de voter d'ores et déjà les tarifs 2028.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve les modifications des tarifs 2027 et approuve les tarifs 2028.**

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

La comptabilité publique impose aux communes de prévoir à l'avance les crédits qu'elles engagent, répartis en chapitres et opérations votés lors du budget primitif 2026. Une décision modificative est nécessaire pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre lorsque ceux-ci excèdent le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 2026-13 du 5 mars 2026, limitée à 7,5 % des **dépenses réelles** de chaque section.

La décision modificative n°1 proposée couvre des **opérations d'ordre** non soumises à ce dispositif comptable :

- L'étude de faisabilité d'une production solaire pour l'eau chaude sanitaire du restaurant scolaire (7 380 €) ;
- Les travaux de toiture de la salle des sports (5 310 €) ;
- Les travaux du local de la Croix-Rouge (960 €) ;
- L'acquisition à titre gratuit des parcelles section O n° 1241, 1242 et 1244 (100 €) ;
- L'acquisition à titre gratuit de la parcelle C-888 (100 €) ;
- L'acquisition à titre gratuit de la parcelle C-886 (100 €).

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la DM n°1.**

3. SUBVENTION ASSOCIATION ST MART' SOUS PRESSION

L'association Saint Mart' Sous Pression a organisé, pour une première édition, un festival les 14 et 15 juin derniers sur la commune. Ce festival a connu un véritable succès, avec 200 bénévoles mobilisés autour de cet événement et la fédération de nombreux acteurs. Il a également permis un large rayonnement de la commune sur tout le territoire et bien au-delà.

Les membres de l'association sont venus présenter le bilan de leur manifestation au Conseil municipal et ont sollicité une aide exceptionnelle afin de couvrir les derniers frais.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal a déterminé le montant de l'aide à attribuer à l'association, fixé à 2 000 euros, puis l'a soumis au vote.

👉 **Le Conseil municipal, à 23 voix pour et 4 abstentions des membres votants, approuve la subvention de 2 000 euros à l'association Saint Mart' Sous Pression.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Nathalie FAYET,
Maire



LISTE DES DECISIONS ET CONVENTION PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

Décisions : pas de nouvelle décision depuis la dernière séance du Conseil.